

**CONVENTION ENTRE LA MAISON DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER,  
LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHATEAUX,  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD,  
ET L'OFFICE DE TOURISME BLOIS – CHAMBORD – VAL DE LOIRE**

## **Préambule**

La commune de Saint-Dyé-sur-Loire est membre de la Communauté de communes du Grand Chambord, qui a elle-même délégué la compétence tourisme au Syndicat mixte du Pays des Châteaux. Ainsi, cette compétence s'exerce à Saint-Dyé-sur-Loire par le biais du Syndicat mixte du Pays des Châteaux qui conventionne avec l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire en matière d'accueil et de promotion.

Le Pays des Châteaux, regroupant la Communauté de communes du Grand Chambord, la Communauté de communes Beauce Val de Loire et la Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys), coordonne à cette échelle les actions touristiques des Collectivités Locales. Il a statutairement pour mission la création d'un pôle d'excellence touristique autour de Blois-Chambord-Cheverny-Chaumont. Son action vise à renforcer le réseau des acteurs, afin d'assurer une meilleure efficacité en matière d'accueil, de promotion et d'animation touristiques.

La Maison de la Loire du Loir-et-Cher est engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'animation touristique par le biais de ses animations liées à l'éducation à l'environnement et la valorisation du patrimoine ligérien. Depuis 2011, la Maison de la Loire assure également une mission d'accueil et d'information aux visiteurs.

## **Article 1 : l'objet**

La présente convention a pour objet la définition des objectifs et engagements partagés, ainsi que les implications financières réciproques.

## **Article 2 : les objectifs et engagements partagés**

La commune de St-Dyé-sur-Loire, la Maison de la Loire, l'Office de Tourisme Intercommunal Blois – Chambord – Val de Loire et le Syndicat mixte du Pays des Châteaux, partagent les objectifs suivants en matière d'accueil et de promotion touristiques :

Objectif n°1 : la mise en place d'un point d'accueil et d'information touristiques performant sur la commune de Saint-Dyé-sur-Loire :

- Le point d'accueil et d'information est organisé par la Maison de la Loire, situé dans les locaux de l'association, au 73 rue Nationale 41 500 SAINT-DYE-SUR-LOIRE.
- Ce point d'accueil et d'information est complémentaire du réseau coordonné par l'Office de Tourisme Intercommunautaire. Celui-ci assure un rôle de conseil et d'assistance technique. Il ouvre les formations du réseau régional au personnel dédié à l'accueil touristique de la Maison de la Loire.
- La Maison de la Loire participe quant à elle à l'animation de la commune et à l'accueil touristique des visiteurs. Elle est libre de proposer toutes nouvelles actions et activités dans ce domaine (convention avec l'association Tour et Détours...)

Objectif n°2 : le développement d'une stratégie globale de promotion touristique de la destination Blois-Chambord- Cheverny-Chaumont au sein du Val de Loire :

- L'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire dispose des moyens issus de la taxe de séjour pour financer les opérations de promotion touristique de la destination. Il s'engage à intégrer la Maison de la Loire de St-Dyé dans les outils de communication de la destination (site internet [www.bloischambord.com](http://www.bloischambord.com), guide pratique, carte Châteaux à vélo...).
- La Maison de la Loire s'engage à apposer le logo Blois – Chambord – Val de Loire de la destination sur ces propres supports de communication.

### **Article 3 : les implications financières**

Le Syndicat mixte du Pays des Châteaux soutient la Maison de la Loire pour ses missions d'information ou d'animation auprès des publics touristiques, complémentaires à celles de l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire.

La Maison de la Loire a par ailleurs la spécificité d'accueillir tout au long de l'année des publics autres que touristiques, notamment scolaires, pour mener ses actions d'éducation à l'environnement autour du patrimoine ligérien. A compter de 2015, elle aura également la mission d'exploiter la nouvelle scénographie installée par la Communauté de communes du Grand Chambord.

Pour assurer sa mission supplémentaire d'accueil et d'information aux clientèles touristiques, la Maison de la Loire est amenée à dédier du personnel à l'accueil saisonnier. Ce personnel n'est pas intégré au sein de l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire.

Le Syndicat mixte du Pays des Châteaux subventionne donc la Maison de la Loire de Sy-Dyé-sur-Loire pour participer à la prise en charge des dépenses de personnel (salaires et charges), afin que ce dernier puisse assurer l'accueil touristique dans les conditions satisfaisantes durant la haute saison.

La subvention allouée pour le fonctionnement de ce point d'accueil touristique est votée à l'occasion du vote du budget du Pays des Châteaux. Elle est financée par les participations de l'ensemble des Collectivités Locales membres du Pays des Châteaux. Cette subvention, fixée à 4 000 € pour l'année 2018, peut être révisée annuellement par le Comité Syndical du Pays des Châteaux.

Les horaires d'ouverture de la Maison de la Loire doivent, dans la mesure du possible, s'harmoniser avec ceux des autres Relais d'Informations Touristique du territoire.

La Communauté de communes du Grand Chambord continue, par le biais d'une subvention de fonctionnement, de soutenir La Maison de la Loire pour ce qui concerne les missions d'accueil et d'animations auprès des différents publics tout au long de l'année, notamment en lien avec l'exploitation de l'espace scénographique. La Communauté de communes du Grand Chambord continue par ailleurs à mettre à disposition un local et accessoires pour le Relais d'Information Touristique.

Les recettes inhérentes aux prestations de la Maison de la Loire demeureront intégralement à la Maison de la Loire.

### **Article 4 : durée de la convention et renouvellement**

La convention est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Un bilan de l'activité du point d'information touristique sera fait chaque année par la Maison de la Loire. Il sera adressé par courrier à l'attention du Président du Pays des Châteaux, au plus tard le 31 janvier de l'année N+1.

La convention pourra être reconduite ou évoluer en fonction des conclusions des bilans annuels de fréquentation.

Fait en 4 exemplaires à Saint Dyé, le

Monsieur Eric HUGUET,  
Président de la Maison de la Loire

Monsieur Gilles CLEMENT,  
Président de la Communauté de communes du Grand  
Chambord

Madame Chantal TROTIGNON  
Présidente de l'OTI Blois- Chambord – Val de Loire

Monsieur Christophe DEGRUELLE  
Président du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux